



Tonte différenciée

Depuis le début du printemps, les espaces verts de notre village présentent des différences de tontes sur certains secteurs.

Ceci est tout à fait volontaire et s'inscrit dans une démarche de tonte différenciée ayant pour objectif la sauvegarde de l'environnement mais aussi d'être en adéquation avec les conventions passées avec nos partenaires, Eure et Loir Nature et le Fredon.

Qu'est-ce que la tonte différenciée ?

La tonte différenciée consiste à adapter la fréquence et la hauteur de coupe selon les différentes utilisations de l'espace concerné.

Le concept de la tonte différenciée est plus écologique et moins énergivore que la tonte classique et permet un développement de la biodiversité. Il s'inscrit dans une logique de gestion raisonnée des espaces verts dont l'objectif est de respecter et de préserver l'environnement. Par exemple, une partie dédiée à la promenade ou au jeu sera régulièrement tondue à une hauteur réduite, au contraire d'un espace moins fréquenté, qui sera peu souvent tondu et avec une hauteur de coupe plus importante. On peut aussi créer des cheminements dans des parties laissées en prairie, en faisant juste un passage avec la tondeuse.

Les conséquences directes les plus visibles sont la réapparition des fleurs « sauvages » dans les parties tondues moins fréquemment, c'est ce qu'on nomme la « végétation spontanée ». Celle-ci attire les papillons et les oiseaux insectivores (ce n'est pas les potagers et les massifs avoisinants qui vont s'en plaindre !!!).

Enfin, la tonte différenciée représente un gain de moyens humains, une moindre fréquence d'entretien du matériel et, évidemment une économie de carburant. La végétation spontanée doit être considérée comme un atout visuel et ne doit pas

EDITORIAL

Le samedi 21 juin, c'est dans une ambiance country que de nombreux participants se sont retrouvés pour la soirée organisée par Village en Fête et illuminée par un splendide feu de la Saint Jean. Quelques semaines plus tôt, une très énigmatique enquête de police a emmené les 70 participants sur les traces d'un faux « serial killer » qui « sévit » depuis trois ans à la même période dans les villages de la Vallée ; dans quelques jours, direction Adelsheim avec l'AJB pour participer à la fête annuelle du village.

Toutes ces animations sont le fruit du dévouement, de l'énergie, de la motivation de quelques-uns qui se donnent pleinement pour que vive notre village.

C'est l'occasion de les remercier, au même titre que celles et ceux qui animent les activités des nouveaux rythmes scolaires, des pêcheurs qui répondent toujours présents, des bibliothécaires volontaires, des pompiers, de vos conseillers et de tous ceux qui viennent spontanément donner des « coups de mains » pour créer des moments de rencontre et de convivialité dans le village.

Ces bénévoles ont développé un état d'esprit particulier : ils ont choisi de s'investir pour les autres, de donner de leur temps, parfois de leur argent. Leur plus belle récompense est votre présence à leurs animations (et aussi un remerciement pour le travail accompli).

Mesurons la chance que nous avons de les avoir parmi nous, de travailler avec eux pour l'intérêt du plus grand nombre. Cela change des ronchonners professionnels et des insatisfaits perpétuels...

Grand merci à eux tous qui vous accueilleront avec joie si vous souhaitez venir grossir leurs rangs.

L'équipe municipale

être confondue avec une négligence de l'entretien des espaces verts, mais comme une démarche de développement durable.



Rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires, qui fait couler beaucoup d'encre, a été adoptée par le SIRP des Bords de Vesgre dès la rentrée 2013. Quelques aménagements sont prévus pour la rentrée 2014, puisque la Communauté d'agglomération de Dreux sera compétente, sur ordre préfectoral, pour reprendre l'ensemble des temps dits « périscolaires » (les fameux TAP et la garderie).

Pour l'école maternelle de Rouvres, les horaires d'école et de bus restent inchangés. C'est la comm d'agglomération qui prendra en charge la totalité du temps périscolaire, tant dans leur gestion que dans leur organisation. Le Directeur du centre de loisirs reste Davy Ramirez.

En ce qui concerne l'école élémentaire de Berchères, quelques modifications seront apportées, présentées aux parents en réunion publique le 19 juin. Les horaires scolaires seront désormais les suivants :

- le lundi de 8h50 à 11h50 puis de 13h30 à 16h05. Il n'y aura pas d'inscription à des activités périscolaires de 16h05 à 16h30, ce temps étant désormais pris en charge par la comm d'agglomération.

- le mardi, le jeudi et le vendredi de 8h50 à 11h50 puis de 13h30 à 15h45. Ces 3 soirs, des activités seront proposées par le SIRP, sur inscription, jusqu'à 16h30 comme l'année précédente.

Les horaires de bus restent inchangés. L'objectif de ces modifications est à la fois de répondre aux parents et aux intervenants qui regrettaient des temps d'activités trop courts, mais aussi de réduire les coûts engendrés par cette réforme que les pouvoirs publics compétents ne prennent que très partiellement à leur charge.



Ne jetez plus vos t-Discs !

L'école de Berchères devient point de collecte publique pour les T-Discs de la marque Tassimo™.

En partenariat avec l'organisme TerraCycle®, l'école se propose de collecter vos T-Discs ainsi que les emballages en aluminium qui contiennent les célèbres capsules de la marque Tassimo. Une fois collectés, ces disques sont récupérés par un transporteur et recyclés par TerraCycle en divers objets, recyclables à leur tour.

De plus, cette collecte rapporte des « points » TerraCycle (1 disque = 1 point = 1 centime) qui, une fois convertis en euros, sont versés à l'UNICEF pour aider l'enfance dans le monde.

Le point de collecte est accessible le lundi, mardi, jeudi et vendredi midi en période scolaire.

Merci de contacter M. Lelu (enseignant de CM2) pour toute question.



Collecte des déchets

Nous avons intégré l'agglomération du pays de Dreux depuis janvier 2014, ce qui implique quelques changements et notamment concernant la collecte des ordures ménagères. Vous avez certainement remarqué que les horaires sont très variables et que la fréquence pour le ramassage de certains déchets a été modifiée. Toute cette organisation est récente, de nouveaux circuits avec de nouveaux équipages sont mis en place pour regrouper les 78 communes composant l'agglo du Pays de Dreux. Les horaires vont par la suite se caler davantage.

Pour résumer :

Horaires : il faut sortir les bacs chaque mercredi soir pour un ramassage entre 5h du matin et 23h le jeudi.

Ordures ménagères (bac marron) :

le jeudi de chaque semaine y compris un jour férié.

Papiers et emballages (bac jaune) :

un jeudi sur deux.

Verres (bac vert) : 1er jeudi de chaque mois

Contact : 02 37 64 82 00 (service collecte)

Calendrier : <http://www.dreux-agglomeration.fr/Dechets3/Calendrier-des-collectes>

Certains habitants n'ont pas reçu les nouveaux conteneurs et possèdent toujours les cagettes. Il s'agit d'une erreur, car la SITA (anciennement SYROM) aurait dû vous livrer ces conteneurs pour remplacer les cagettes. Si tel n'est pas le cas, contactez le service collecte (numéro ci-dessus).

Travaux

RD 933

Les études sont terminées et l'appel d'offres est lancé. Les travaux devraient démarrer à la mi-septembre.

Abribus de Berchères

Le Transbeauce ainsi que tous les autres bus s'arrêtent dorénavant à l'arrêt de bus situé devant la mairie. Les travaux de mise en sécurité, de salubrité et d'esthétique de l'abribus démarreront courant juillet pour éviter de travailler en période scolaire.

Sécurisation du carrefour rue de l'Ecole

Malgré de fréquents rappels à l'ordre, le stationnement non réglementaire au carrefour de la rue de l'Ecole persiste, occasionnant une forte gêne vis-à-vis des usagers, des piétons qui se retrouvent sur la chaussée ou des automobilistes obligés à des manœuvres parfois dangereuses, provoquant un blocage total des cars scolaires. Face aux nuisances occasionnées, la décision a été prise de mettre en place des bornes interdisant le stationnement sauvage, afin de permettre à chacun de circuler en toute sécurité. Tout contrevenant pourra être verbalisé.

Le Privilège

Depuis le 29 mai, le restaurant « Le Privilège » remplace le Philargo. Nous souhaitons la bienvenue à Teddy Chevalier qui reprend les rênes du plus célèbre restaurant de Berchères, en vous proposant une cuisine traditionnelle, une carte diversifiée et toujours des produits frais. Des soirées à thème seront



également organisées un samedi sur deux et proposeront des plats exotiques, ainsi que la venue d'artistes, magiciens ou illusionnistes. Le restaurant est ouvert tous les jours sauf mardi, mercredi midi, jeudi midi.

Plat 12 €50, entrée ou dessert 5 €

A suivre aussi sur :

www.facebook.com/leprivilege28 !

Eco-pâturage

Début juillet, 10 moutons et un âne arriveront sur la prairie du « pré des clos », le long du GR 22. Ces animaux assureront, jusqu'en octobre, l'entretien de cet espace naturel. La gestion sera assurée par une société qui nous fournit les animaux adaptés à la tonte et l'entretien du site (chèvres, moutons, ânes, chevaux). Nous avons choisi d'entretenir cet espace par éco-pâturage pour de multiples raisons. Les animaux suivant leur espèce pratiquent une tonte sélective : ils broutent certains végétaux et en épargnent d'autres, ils favorisent la biodiversité et permettent le développement de la faune et la flore. Ces herbivores rustiques, ne craignant pas les intempéries, appartiennent à des races de reproduction menacées de disparition. Des ateliers pédagogiques pour les enfants peuvent être proposés et les promeneurs auront le loisir de flâner à travers les parcelles pour apprécier la présence de ces animaux.

Cette démarche s'inscrit dans un programme de gestion différenciée des espaces verts, où l'entretien s'adapte à chaque espace vert : « entretenir les espaces autant que nécessaire et aussi peu que possible », pour un développement durable écologiquement et socialement responsable.

Il est recommandé de tenir les chiens en laisse et de ne pas nourrir les animaux.